

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance extraordinaire du 28 septembre 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 28 septembre 2020 à 15 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix par le **biais d'une visioconférence zoom**.

Sont présents les conseillers: Luc Maltais, Evans Potvin, Sylvain Lavoie, Richard Lapointe, Lévis Duchesne et Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont également présents : M. M. Mario Bouchard, greffier  
M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

---

À 15 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

---

**2. 214.09.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Autorisation de signataires – Offre d'achat d'un terrain résidentiel – 38, rue Saint-Antoine – M<sup>me</sup> Brigitte Néron et M. Éric Larouche
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

---

**3. 215.09.2020 AUTORISATION DE SIGNATAIRES OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – 38, RUE SAINT-ANTOINE – M<sup>ME</sup> BRIGITTE NÉRON ET M. ÉRIC LAROUCHE**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise la signature d'une offre d'achat à intervenir avec à M<sup>me</sup> Brigitte Néron et M. Éric Larouche pour le terrain résidentiel suivant :

SUPERFICIE TOTALE : 1 277,500 mètres carrés (13 751,01 pieds carrés)  
DÉSIGNATION CADASTRALE : Lot 5 270 544 du Cadastre du Québec  
ADRESSE DE L'IMMEUBLE : 38, Rue Saint-Antoine

Cette vente est faite au prix de 3,25 \$ / p<sup>2</sup> pour la somme de 44 690,78 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat qui fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Des questions et commentaires sur la vente du terrain résidentiel sis au 38, rue Saint-Antoine.

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 15 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***